

12 novembre 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 12 novembre 2019.

Monsieur Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame Lise Sauriol, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

6 personnes étaient présentes dans la salle.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Monsieur Richard Lestage, au poste no 1
- Monsieur Alain Lestage, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3
- Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4
- Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5
- Monsieur François Ledoux, au poste no 6.

7h01 Ajournement de l'assemblée

7h10 Retour aux activités régulières de la séance du Conseil municipal

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-11-264 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Richard Lestage appuyé par Madame Marie-Eve Boutin et, il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour modifié, à savoir :

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1 Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019

4 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 4.1 Adoption des comptes à payer
- 4.2 Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2019
- 4.3 Dépôt des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

5 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

6 INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

12 novembre 2019

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Résolution approuvant la formation d'Officier non-urbain à deux officiers et le transfert de fonds budgétaires au budget 2019 du SSI

9 TRAVAUX PUBLIC

- 9.1 Avis de motion concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique abrogeant le règlement 98-134 et ses amendements et 2009-229

10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 10.1 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2192 rue des Forgerons (lot 5 645 679)
- 10.2 Résolution approuvant la demande de dérogation mineure sur le lot 2 711 648 - autoriser une marge avant de 3,78 m au lieu de 9m telle que prévue à la grille A-03 et reconnaître le lot 6 141 032 et le 6 141 102 situé dans la municipalité de Saint-Édouard comme faisant partie intégrante d'un même lot afin de respecter l'article 3.2.11 du règlement de lotissement
- 10.3 Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la rénovation du bâtiment accessoire au 95, rue Principale
- 10.4 Résolution approuvant la démission de monsieur Stéphane Bisailon au poste de membre régulier du Comité consultatif d'urbanisme
- 10.5 Nomination de Mme Marie-Marthe Lebel au poste de membre régulier au Comité consultatif d'urbanisme
- 10.6 Renouvellement du mandat de monsieur Idanuel Vallejos à titre de membre régulier au Comité consultatif d'urbanisme
- 10.7 Demande de Construction Desranleau relative au projet Les Jardins St-Jacques

11 HYGIÈNE DU MILIEU

12 LOISIRS

- 12.1 Allocation d'un budget pour la Fête de Noël et le dépouillement d'arbre de Noël pour le dimanche 8 décembre 2019

13 BIBLIOTHÈQUE

14 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 14.1 Demandes d'aide financière
 - Commandite à CLD Dollars Caravane
 - Commandite à l'organisme Hockey Napierville
 - Commandite à Sourire sans fin

15 VARIA

16 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (11-12-2019)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

12 novembre 2019

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

3.1. Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019

Résolution 2019-11-265 – Adoption du procès-verbal du 8 octobre 2019

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 octobre 2019, il est proposé par Monsieur Alain Lestage appuyé par Madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents de dispenser le directeur général et secrétaire trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Adoption des comptes à payer

2019-11-266 – Résolution approuvant l'adoption des comptes à payer

Il est proposé Madame Marie-Eve Boutin appuyé Monsieur Alexandre Brault et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2019.

☞ ADOPTÉE ☞

4.2. Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2019

2019-11-267 – Dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité au 31 octobre 2019

CONSIDÉRANT l'article 1022 du code municipal du Québec, la trésorière de la municipalité locale doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état mentionnant les noms et états de toutes les personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales, tels qu'indiqué au rôle d'évaluation;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver le dépôt de l'état des personnes endettées envers la municipalité.

☞ ADOPTÉE ☞

12 novembre 2019

- 4.3. Dépôt des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

2019-11-268 – Adoption des procédures relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

CONSIDÉRANT que la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes doit s'appliquer aux propriétés ayant un solde impayé de 2 ans et plus au 31 décembre 2019;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, que tous les arrérages de taxes municipales et intérêts dus au 31 décembre 2017 soit réclamés par courrier recommandé;

QUE la liste des contribuables qui n'auront pas acquittés les arrérages 2017 ou antérieurs, incluant les intérêts, soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente de propriétés pour défaut de paiement de taxes à la date fixée par la MRC;

∞ ADOPTÉE ∞

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

Les conseillers prennent la parole à tour de rôle pour informer l'audience des activités se déroulant dans la municipalité au cours de prochaines semaines.

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h19
Aucune question de l'audience.
Fin de la période des questions : 19h19

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1. Résolution approuvant la formation d'Officier non-urbain à deux officiers et le transfert de fonds budgétaires au budget 2019 du SSI

2019-11-269 – Résolution approuvant la formation d'Officier non-urbain à deux officiers et le transfert de fonds budgétaires au budget 2019 du SSI

CONSIDÉRANT la tenue d'une formation disponible prochainement dans une autre MRC (MRC du Haut-Richelieu à Henryville);

CONSIDÉRANT les deux (2) officiers éligibles à la fonction de lieutenant en début d'année 2019 (M. Perrier et M. Olivier);

CONSIDÉRANT que deux (2) officiers sont disponibles pour suivre la formation qui débute en novembre;

CONSIDÉRANT le fait que cette formation n'est pas donnée souvent dans notre MRC;

CONSIDÉRANT le coût de la formation qui est de 2200 \$ par candidat;

CONSIDÉRANT que les formations ont déjà été planifiées dans les besoins pour l'année 2019, nous sommes éligibles au remboursement par le ministère de la Sécurité publique;

12 novembre 2019

CONSIDÉRANT que le 4400 \$ n'a pas été calculé au budget du SSI 2019;

CONSIDÉRANT qu'un (1) candidat sera facturé en 2019 et que l'autre le sera en 2020;

CONSIDÉRANT que des fonds sont disponibles dans le folio #02-22000-525 (Entretien et réparation VH incendie) du SSI;

CONSIDÉRANT qu'un transfert de fonds provenant du folio #02-22000-525 vers le #02-22000-454 (Formation et perfectionnement) serait possible;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'approuver la formation d'*Officier non-urbain* à deux officiers et un transfert de fonds d'un montant de 2200 \$ provenant du folio #02-22000-525 vers le #02-22000-454 pour l'année 2019 uniquement.

☞ ADOPTÉE ☞

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1. Avis de motion concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique abrogeant le règlement 98-134 et ses amendements et 2009-229

2019-11-270 - Avis de motion concernant la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique abrogeant le règlement 98-134 et ses amendements et 2009-229

Avis de motion est donné par Madame Marie-Eve Boutin en vue de l'adoption de la modification du règlement 2013-283 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique abrogeant le règlement 98-134 et ses amendements et 2009-229.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

☞ ADOPTÉE ☞

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2192, rue des Forgerons (lot 5 645 679)

2019-11-271 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la construction d'habitation unifamiliale au 2192, rue des Forgerons (lot 5 645 679)

Lot : 5 645 679
Adresse: 2192, rue des Forgerons
Zone : H-01

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet proposé par le constructeur Construction Desranleau respecte les objectifs du règlement 8200-2018

12 novembre 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70036 concernant la construction d'une habitation unifamiliale au 2192, rue des Forgerons d'un modèle «Lilas» à 4 versants.

∞ ADOPTÉE ∞

10.2. Résolution approuvant la demande de dérogation mineure sur le lot 2 711 648 - autoriser une marge avant de 3,78 m au lieu de 9m telle que prévue à la grille A-03 et reconnaître le lot 6 141 032 et le 6 141 102 situé dans la municipalité de Saint-Édouard comme faisant partie intégrante d'un même lot afin de respecter l'article 3.2.11 du règlement de lotissement

2019-11-272 - Résolution approuvant la demande de dérogation mineure sur le lot 2 711 648 - autoriser une marge avant de 3,78 m au lieu de 9m telle que prévue à la grille A-03 et reconnaître le lot 6 141 032 et le 6 141 102 situé dans la municipalité de Saint-Édouard comme faisant partie intégrante d'un même lot afin de respecter l'article 3.2.11 du règlement de lotissement

Demande no. 2019-70032
Lot : 2 711 648
Adresse: 507, rang des Sloan
Zone : A-03

Considérant les limites municipales;

Considérant que l'année de construction de la résidence est 1957;

Considérant que le lot no. 6 141 102, situé à Saint-Édouard, et le lot projeté no.6 141 032 constitueront un ensemble de lots formant un terrain adjacent à la rue publique;

Considérant que la marge avant du bâtiment principal se mesure à partir de la limite municipale qui est la ligne de lot avant et que cette distance est de 3,78m au lieu de 9m telle que prévue à la grille des usages et normes de la zone A-03;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver la demande de dérogation mineure no. 2019-70032 concernant la marge avant du bâtiment principal à 3.78m et la reconnaissance du lot 6 141 102 situé à Saint-Édouard afin de donner accès à une rue publique.

∞ ADOPTÉE ∞

10.3. Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la rénovation du bâtiment accessoire au 95, rue Principale

2019-11-273 - Résolution approuvant la demande de PIIA concernant la rénovation du bâtiment accessoire au 95, rue Principale

Demande no. 2019-70037
Lot : 5 860 956
Adresse: 95, rue Principale
Zone : MIX-01

CONSIDÉRANT que la demande a été analysée par le CCU et que l'évaluation a porté sur l'ensemble des objectifs et critères énoncés à l'article 3.3.2 du règlement 8200-2018;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs du règlement 8200-2018;

12 novembre 2019

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver la demande PIIA no. 2019-70037 concernant la rénovation du garage isolé au 95, rue Principale.

☞ ADOPTÉE ☞

10.4. Démission de monsieur Stéphane Bisailon à son poste de membre régulier du Comité consultatif d'urbanisme

2019-11-274 Résolution approuvant la démission de monsieur Stéphane Bisailon à son poste de membre régulier du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant que monsieur Bisailon siège au CCU depuis le 12 janvier 2010;

Considérant que pour des raisons familiales monsieur Bisailon doit quitter le comité;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver la démission de monsieur Stéphane Bisailon. La municipalité remercie monsieur Bisailon pour son implication au sein de sa communauté.

☞ ADOPTÉE ☞

10.5. Nomination de Mme Marie-Marthe Lebel au poste de membre régulier au Comité consultatif d'urbanisme

2019-11-275 - Résolution approuvant la nomination de Mme Marie-Marthe Lebel au poste de membre régulier du Comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'un poste de membre régulier est devenu vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que Mme Lebel occupe déjà un poste de membre substitut;

Considérant l'intérêt de Mme Lebel à occuper un poste régulier;

Il est donc proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du Conseil présents d'approuver la nomination de Mme Marie-Marthe Lebel au poste de membre régulier pour un mandat de 2 ans qui sera renouvelable par résolution.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste no 6	X	
Madame Lise Sauriol		
Total	5	1

Le poste de membre substitut est maintenant vacant.

☞ ADOPTÉE ☞

12 novembre 2019

10.6. Renouvellement du mandat de monsieur Idanuel Vallejos à titre de membre régulier au Comité consultatif d'urbanisme

19h40 La mairesse, Mme Lise Sauriol, en raison de ses liens familiaux avec Monsieur Vallejos quitte l'assemblée afin de ne pas être témoin des délibérations. Madame Marie-Eve Boutin agira comme présidente d'assemblée.

2019-11-276 - Résolution approuvant le renouvellement du mandat, pour une période de deux (2) ans, de Monsieur Idanuel Vallejos

Considérant que M Vallejos occupe un poste de membre régulier au sein du comité consultatif d'urbanisme;

Il est donc proposé, appuyé et il est résolu MAJORITAIREMENT, par les membres du conseil présents, d'approuver le renouvellement du mandat, pour une période de deux (2) ans, de Monsieur Idanuel Vallejos au comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste no 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste no 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste no 3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste no 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste no 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste no 6		X
Madame Lise Sauriol		
Total	4	2

∞ ADOPTÉE ∞

19h50 La mairesse, Mme Lise Sauriol réintègre l'assemblée dans son poste de présidente d'assemblée.

10.7. Demande de Construction Desranleau relative au projet Les Jardins St-Jacques

2019-11-277 - Résolution concernant la Demande de Construction Desranleau relative au projet Les Jardins St-Jacques

Considérant que Construction Desranleau a déposé une demande concernant son projet domiciliaire Les Jardins St-Jacques pour que le règlement de PIIA no.8200-2018 soit amendé;

Considérant que Construction Desranleau demande une modification du critère no. 2 du paragraphe 1 de l'article 4.3.2 du règlement 8200-2018 afin que deux modèles identiques de maisons puissent se répéter à plus d'un lot adjacent;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents de ne pas modifier le règlement 8200-2018.

∞ ADOPTÉE ∞

12 novembre 2019

11. HYGIÈNE DU MILIEU

12. LOISIRS

12.1. Allocation d'un budget pour la Fête de Noël et le dépouillement d'arbre de Noël pour le dimanche 8 décembre 2019

2019-11-278 – Résolution approuvant un budget de 3000\$ pour la Fête de Noël et le dépouillement d'arbre de Noël du dimanche 8 décembre prochain

Considérant que la municipalité a prévu d'organiser une fête de Noël et un dépouillement d'arbre de Noël le dimanche 8 décembre prochain au Centre communautaire;

Considérant la volonté du Conseil de contribuer à sa réussite;

Considérant que divers contrats d'animation et achats doivent être effectués pour le succès de l'événement annuel;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présent d'octroyer un montant de 3000\$ pour la fête de Noël et le dépouillement d'arbre de Noël.

☞ ADOPTÉE ☞

13. BIBLIOTHÈQUE

14. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

14.1. Demandes d'aide financière

2019-11-279 – Commandite au CLD Dollars Caravane

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 \$ au CLD Dollars Caravane.

☞ ADOPTÉE ☞

2019-11-280 – Commandite à l'organisme Hockey Napierville

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 \$ à l'organisme l'organisme Hockey Napierville.

☞ ADOPTÉE ☞

2019-11-281 – Commandite à Sourire sans fin

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'octroi d'une commandite de 100 \$ à l'organisme Sourire sans fin

☞ ADOPTÉE ☞

15. VARIA

12 novembre 2019

16. 2ième PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19h56
Aucune question
Fin de la période des questions : 19h57

17. PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre du conseil municipal est prévue pour le 10 décembre 2019.

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-11-282– Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Lestage appuyé par le conseiller Monsieur Richard Lestage et il est résolu unanimement les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 20h25.

Lise Sauriol, mairesse

Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier

END